

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1208 décision n° 1208 du 5 décembre 1952

n° 1208

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 décembre 1952

Numéro JO

n° 1 du 01/01/1953

Date du numéro

1 janvier 1953

TEXTE INTÉGRAL

Le personnel désigné ci-après est chargé des cours d'adultes pour compter du 4 novembre 1952: MM. Muzotte, directeur d'école à Djibouti ; Terrisse, directeur de l'école professionnelle à Djibouti; Vignon, professeur au cours complémentaire ; Gainet, professeur au cours complémentaire ; Pacaud, instituteur à Djibouti; Blossé, directeur d'école à Tadjoura ; Goury, directeur d'école à Ali-Sabieh.